

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Coteau-du-Lac, tenue **sans public** le 11 mai 2021, en vidéoconférence, à 19 h 30 et à laquelle sont présents :

Les membres du conseil madame Nathalie Clermont, ainsi que messieurs Alain Laprade, François Vallières, David-Lee Amos, Christian Thauvette et Michael Sarrazin, tous formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Andrée Brosseau.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Assistent également à la séance, par voie vidéoconférence: Madame Karina Verdon, directrice générale et greffière et Madame Chantal Paquette, assistante-greffière qui prend note des délibérations.

124-05-2021

Période d'ouverture de la piste cyclable aménagée sur le pont Monseigneur-Langlois - demande au ministère des Transports

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec, la MRC de Beauharnois-Salaberry et la MRC de Vaudreuil-Soulanges ont conclu, en date du 23 octobre 2020, une entente de collaboration portant sur l'entretien de ce lien cyclable aménagé sur la route 201 et le pont Monseigneur-Langlois;

ATTENDU QUE le Club cycliste des 3 sommets a adopté une résolution le 9 avril 2021, demandant au ministère des Transports du Québec (MTQ) de prolonger la période d'ouverture du lien cyclable aménagé sur le pont Monseigneur-Langlois, reliant les villes de Salaberry-de-Valleyfield et de Coteau-du-Lac;

ATTENDU QUE cette demande vise à harmoniser l'accessibilité de ce tronçon avec les périodes d'ouverture des pistes cyclables régionales situées de part et d'autre de cette infrastructure;

ATTENDU QUE la piste cyclable du Parc régionale Beauharnois-Salaberry est accessible au public pour la période du **15 avril au 15 novembre**.

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par le conseiller Monsieur François Vallières,
Et résolu**

DE DEMANDER au ministère des Transports du Québec de prolonger la période d'accessibilité de la piste cyclable aménagée sur le pont Monseigneur Langlois, afin qu'elle concorde avec la période d'ouverture de la piste cyclable du Parc régionale Beauharnois-Salaberry, soit du **15 avril au 15 novembre**;

DE TRANSMETTRE la présente résolution à la MRC de Vaudreuil-Soulanges, MRC de Beauharnois-Salaberry, à la ville de Salaberry-de-Valleyfield et au Comité de la piste cyclable Soulanges;

DE DEMANDER au Comité de la piste cyclable Soulanges de modifier la période d'ouverture pour l'an 2022 du 15 avril au 15 novembre au lieu du 1^{er} mai au 15 novembre.

ADOPTÉE à l'unanimité

Coteau-du-Lac, le 12 mai 2021

(s) Andrée Brosseau
Andrée Brosseau, Maireesse

(s) Karina Verdon
Karina Verdon, directrice générale et greffière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Le 12 mai 2021


Karina Verdon, directrice générale et greffière